

Le 20 avril 2002 la FFS a signé avec la mairie de Saint-Marcel une convention. Cette convention a pour objectifs la protection du réseau et de l'exploitation touristique, la promotion des études scientifiques et de l'exploration. Elle définit les règles d'accès aux parties non aménagées du réseau et en garantit l'accès aux spéléologues. Le CDS 07 est le garant de cette convention. Les signataires ont édicté quelques règles qu'il convient de respecter pour la visite du réseau.

AVANT LA VISITE

TOUS LES PARTICIPANTS doivent être assurés pour la pratique de la spéléologie et équipés au minimum d'un casque avec un éclairage électrique ainsi que d'une combinaison, avec du matériel supplémentaire adapté à la pratique de la spéléologie, suivant le parcours envisagé.

LES GROUPES doivent s'inscrire au préalable auprès du gestionnaire du planning des sorties (Spéléo Club Saint Marcellais). Le gestionnaire, remet au groupe une clé pour accéder au réseau, ainsi que les informations nécessaires à la visite. Le groupe rend la clef d'accès dès la sortie de la cavité.

Le nombre de personnes par groupe est limité à 12 personnes .

PLUSIEURS PORTES sont installées

- à l'entrée touristique (équipée d'une vidéo surveillance).
- à l'entrée naturelle.
- au pied de la Cathédrale.

NÉCESSITENT L'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE : les bivouacs (non nécessaires compte tenu de la difficulté du réseau), les études scientifiques ou les événementiels.

L'ENTRÉE NATURELLE (jusqu'à la trappe d'accès au réseau 2 et 3) est un site d'hivernage pour les chauves souris (rhinolophes euryale). **Une « zone de quiétude » est active**, sur ce tronçon, du 15 novembre au 15 mars.

LE RESEAU 1 (jusqu'à la désobstruction De Joly) est un site archéologique. Tout prélèvement, déplacement d'éléments mobilier du site (pierre, concrétion brisée), percement des parois, creusement du sol ou entreprise de désobstruction est strictement interdit. Afin de préserver ce qui reste de ces temps anciens, **respecter les balisages de cheminement en place**.

LORS DE LA VISITE

STATIONNER LES VÉHICULES en dehors du site touristique, le long de la route touristique (RD290).

Exceptionnellement, deux véhicules (équipés du badge de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche) sont autorisés à stationner à proximité de l'entrée naturelle.

Pour l'Aven Despeysses, stationner les véhicules 100 mètres avant l'Aven, parking sur la gauche de la piste.

QUEL QUE SOIT VOTRE OBJECTIF DE VISITE

- Ressortez toutes vos poubelles (**y compris vos fluides corporels**).
- Toute installation de type Land Art (sculptures de pierres ou d'argile) est à proscrire.
- **Respecter les balisages de cheminement en place**.
- **Signalez toute dégradation** (bris de concréctions, tags ...) **ou disfonctionnements** lors de la remise des clés, en les pointant sur la topographie accompagnée si possible d'une photographie.

130 chemin du cirque de Gens - 07120 CHAUZON

06 37 12 85 40 / cds.07@wanadoo.fr

Agréée Jeunesse et Sport, Protection Civile et Protection de l'Environnement

Code APE : 9312 Z / N° SIRET : 432 137 800 00020



RESEAU 1 (au delà la partie touristique) / RESEAU 4

Rejoindre la porte installée à l'entrée touristique (entre le bâtiment d'accueil et les sanitaires)

Refermer la porte après le passage du dernier participant.

Utiliser le plan incliné et non les escaliers.

En bas des escaliers, poursuivre la visite sur la gauche, vers l'amont du réseau 1 et le réseau 4.

Au retour, nettoyer vos chaussures à l'aide du point d'eau disponible sur la droite avant les escaliers.

Rejoindre la porte installée à l'entrée touristique par le plan incliné (sans toucher à la rampe).

Refermer la porte après le passage du dernier participant.

Du 15 mars au 15 novembre (consignes identiques)

Les entrées se font avant 10h et les sorties après 17h.

En cas de croisement avec un groupe de touristes :

- Baisser au maximum l'intensité des éclairages électriques

- Se regrouper et laisser le passage possible pour le groupe

- Se montrer convivial et respectueux

RÉSEAU 2 / RÉSEAU 3 / GALERIE DU LAC

Du 15 novembre au 15 mars

Rejoindre la porte installée à l'entrée touristique (entre le bâtiment d'accueil et les sanitaires)

Refermer la porte après le passage du dernier participant.

Utiliser le plan incliné et non les escaliers.

En bas des escaliers, poursuivre la visite sur la droite, sur le cheminement touristique.

Ne touchez pas les éclairages ni les rampes.

Au terminus du cheminement touristique, rejoindre en contre bas, la trappe des réseaux 2 et 3.

Merci de respecter la « zone de quiétude » active à l'entrée naturelle.

Au retour, nettoyez vos chaussures à l'aide du point d'eau disponible, après la 2ème échelle.

Rejoindre la porte installée à l'entrée touristique par le plan incliné (sans toucher à la rampe).

Refermer la porte après le passage du dernier participant.

Du 15 mars au 15 novembre

Rejoindre la porte installée à l'entrée naturelle.

Refermer la porte à clé après le passage du dernier participant.

Au retour, rejoindre la porte installée à l'entrée naturelle et refermer la porte à clé après le passage du dernier participant.

SORTIE DE LA TRAVERSÉE DEPUIS L'AVEN DESPEYSSE

Du 15 novembre au 15 mars

Une fois franchie la trappe d'accès au réseau 2 et 3, poursuivre la visite vers la partie touristique.

Merci de respecter la « zone de quiétude » active à l'entrée naturelle.

Franchir la 2ème échelle sur la droite, au dessus de la trappe.

Nettoyez vos chaussures à l'aide du point d'eau disponible, après la 2ème échelle.

Poursuivre la visite sur le cheminement touristique jusqu'au tunnel d'accès.

Ne touchez pas les éclairages ni les rampes.

Rejoindre la porte installée à l'entrée touristique en remontant le tunnel d'accès par le plan incliné.

Refermer la porte après le passage du dernier participant.

Du 15 mars au 15 novembre

Une fois franchie la trappe d'accès au réseau 2 et 3, poursuivre La visite vers l'entrée naturelle.

Franchir la 1^{er} échelle (P8).

Rejoindre la porte installée à l'entrée naturelle et refermer la porte à clé après le passage du dernier participant.



130 chemin du cirque de Gens - 07120 CHAUZON

06 37 12 85 40 / cds.07@wanadoo.fr

Agréée Jeunesse et Sport, Protection Civile et Protection de l'Environnement

Code APE : 9312 Z / N° SIRET : 432 137 800 00020